

Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

CETIM
Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tél. +41 (0)22 731 59 63
Fax +41 (0)22 731 91 52
E-mail: cetim@bluewin.ch
Site Web: www.cetim.ch

**ASSEMBLEE GENERALE
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**
Groupe de travail intergouvernemental
à composition non limitée pour une Déclaration
de l'ONU sur les droits des paysans et
autres personnes travaillant dans les zones rurales
3^e session
(17-20 mai 2016)
Point 4 de l'ordre du jour
Débat général

Déclaration orale

Madame la Présidente,

Le CETIM est engagé depuis de nombreuses années aux côtés des organisations paysannes et de celles des travailleurs agricoles, des pêcheurs, des éleveurs et des nomades pour l'adoption d'une Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans des zones rurales. Il convient de rappeler que l'adoption d'une telle Déclaration est une revendication historique des paysans à travers le monde. Le projet de Déclaration que le Groupe de travail est en train d'examiner contribuera sans doute à mieux protéger les droits de ces personnes et améliorer leurs conditions de vie.

A ce propos, nous sommes heureux de constater que le nouveau projet de Déclaration englobe la plupart des préoccupations spécifiques des paysans et autres personnes travaillant dans des zones rurales telles que le droit à la terre, le droit aux semences, le droit aux moyens de production, le droit à la souveraineté alimentaire ou le droit aux moyens de subsistances. Il s'agit des droits qui constitue le coeur du projet de Déclaration. Ce projet inclut également les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, déjà reconnus dans les instruments internationaux existants, en les abordant dans une perspective des paysans et autres personnes travaillant dans des zones rurales.

Un effort important est également fourni pour utiliser le « langage admis » au niveau international. Cela dit, dans certains articles, des substances ont été perdues par rapport au projet initial. Nous présenterons nos observations lors de l'examen de ces articles.

Madame la Présidente,

Les paysans et autres personnes travaillant dans des zones rurales continuent d'être victimes de multiples discriminations et violations de droits humains. Il s'agit de près de 40 % de la population active au niveau mondial. Avec leurs familles, ces personnes représentent plus de trois milliards de personnes.

Faut-il le rappeler, ce ne sont pas les sociétés transnationales agroalimentaires qui nourrissent le monde, mais bel et bien la paysannerie familiale qui se consacre à la culture vivrière. Elle offre une alternative durable au modèle agro-industriel promu et soutenu par certains Etats à

coup de milliards de dollars de subventions. C'est aussi cette paysannerie familiale qui joue un rôle déterminant dans la lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité. Ainsi, c'est dans l'intérêt de l'humanité entière d'accorder une meilleure protection aux paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Mais il y a urgence madame la Présidente, car les conditions de vie et de travail des paysans et autres personnes travaillant dans des zones rurales ne cessent de se dégrader de jour en jour. De plus, leurs revendications pour défendre leur milieu de vie et leurs droits sont souvent réprimés dans certains pays. Les Etats devraient tenir compte de cette situation dans le processus de négociations. En s'appuyant sur la longue expérience des instances onusiennes en matière de droits humains dans l'élaboration de nouvelles normes et avec la volonté politique, les Etats pourraient adopter le projet de Déclaration soumis au Groupe de travail sans trop tarder.

Madame la Présidente,

Le CETIM saisit cette occasion pour réitérer son soutien au processus engagé au sein du Conseil des droits de l'homme et assure son appui à votre présidence.

Je vous remercie pour votre attention.

Genève, 17 mai 2016